



DEFINITION DU ROLE DU RESPONSABLE SECURITE CLUB

Le **RESPONSABLE SECURITE CLUB** est avant tout l'interface entre son club et le District de Lyon et du Rhône de FOOTBALL.

C'est lui qui nomme les délégués de terrain pour les rencontres de son club, il organise la sécurité des visiteurs, des arbitres, des officiels. Par définition, c'est le patron de la Sécurité de son club, il va de soi qu'il ne peut assister à toutes les rencontres, il doit déléguer et former les personnes qui l'entourent pour cette mission.

Il doit également s'assurer que, lors des déplacements de ses équipes, les spectateurs, éducateurs, parents, joueurs et dirigeants de son club se comportent conformément à nos règles.

Il doit s'assurer que la « feuille de route » soit visible par tous, qu'elle soit connue de toutes les personnes ayant des responsabilités et autant que possible par les spectateurs et parents de son club.

Le **RESPONSABLE SECURITE CLUB** devra assister à une formation spécifique organisée par le DLR et devra également participer aux réunions éventuelles d'information.

Il devra former ses délégués clubs en conformité avec les directives du DLR.

Il aura la possibilité d'adresser un rapport sur tous les comportements suspects ou positifs à la commission SECURITE PREVENTION du DLR.

Il pourra, sous réserve d'accord du Président de la Commission de Discipline, assister aux audiences concernant son club.

Il devra s'assurer au plus vite que ses délégués possèdent une licence au club.

Dans le cas où le DLR demande des dispositions spécifiques pour son club, il devra en accord avec son Président de club s'assurer de la bonne application de ces dispositions.

Pour rappel, le DISTRICT DE LYON ET DU RHONE considère que le RESPONSABLE SECURITE est une personne importante tout comme peut l'être un Président, un vice-président, un secrétaire ou un trésorier.

La non-nomination d'un **RESPONSABLE SECURITE CLUB** aura pour conséquence une amende et le blocage de l'édition des licences.